

DECLARATION DE LA SEPTIEME REUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

NAIROBI, KENYA, 19 NOVEMBRE 2021

Distr. générale

19 novembre 2021

Français

Original: Anglais

Déclaration de Nairobi pour accélérer la trajectoire et atteindre les buts et les objectifs du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique

Nous, les ministres et chefs de délégation responsables de la réduction des risques de catastrophe en Afrique, réunis à Nairobi, République du Kenya, le 19 novembre 2021, à l'occasion de la Septième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, que précédait la Huitième plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe du 16 au 18 novembre 2021, sur le thème « *Vers un développement qui tient compte des risques de catastrophe, pour une Afrique résiliente dans un monde transformé par le COVID-19* » :

Exprimons notre appréciation au Gouvernement et au Peuple de la République du Kenya pour avoir accueilli ces événements et pour l'hospitalité et la réception chaleureuse accordées aux Délégués;

Apprécions les efforts entrepris et l'appui fourni par la Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, pour l'organisation de la Huitième Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et la Septième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe;

Reconnaissons avec une profonde préoccupation les impacts négatifs continus de la pandémie de COVID-19 sur le développement social et économique de l'Afrique, y compris son impact disproportionné sur les femmes, et **saluons** les efforts menés à travers le continent pour répondre et se relever de la pandémie ;

Apprécions les États Membres et les Communautés Économiques Régionales pour leurs efforts continus dans la mise en œuvre des priorités et décisions de la

Déclaration de Tunis et de la *Position commune de l'Afrique en vue de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe 2019*, alors que le continent continue de faire face à la crise de COVID-19 ;

Reconnaissons la nature systémique du risque, illustrée par les catastrophes interconnectées et simultanées et leurs impacts dévastateurs et en cascade - dont les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance, les dommages aux infrastructures et les déplacements de populations - exacerbés par le COVID-19, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, l'urbanisation rapide et non planifiée, la pauvreté, l'inégalité et les conflits, y compris la vulnérabilité et l'exposition disproportionnées des femmes et des filles, tous ces facteurs qui entravent les efforts pour réaliser l'Agenda 2030 du développement durable et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ;

Exprimons notre profonde préoccupation face à la sévérité et la fréquence croissantes des catastrophes liées au changement climatique et les vulnérabilités grandissantes des États membres, en particulier des petits États insulaires en développement face à ces catastrophes et aux effets négatifs qui en découlent sur leurs économies et leur développement ;

Rappelons la décision du Conseil exécutif de l'Union africaine lors de sa 30^{ème} session ordinaire, en janvier 2017 [EX.CL/Dec.943 (XXX)], adoptant le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (Programme d'action) et la *Déclaration de Maurice sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique* ; et la *Déclaration ministérielle de la session spécialisée des ministres africains de l'Environnement et des ressources naturelles sur les défis et les opportunités présentés par la pandémie de COVID-19* (13 novembre 2020) ;

Rappelons la décision de la 3^{ème} session ordinaire du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine [STC3/ARDWE/MIN], adoptant la *Déclaration de Tunis sur l'accélération de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et de la Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe* ; et invitant instamment la Commission de l'Union africaine à accélérer la mise en place d'un système continental d'alerte précoce multi-aléas, tenant compte des impacts et inclusif et de préparation aux aléas naturels ;

Félicitons la Commission de l'Union africaine pour son soutien et son initiative à mettre en application les priorités et les décisions contenues dans la Déclaration de Tunis et dans la *Position commune de l'Afrique en vue de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe 2019*, dont l'institutionnalisation de la réduction des risques de catastrophe dans sa structure organisationnelle régulière, le développement et le lancement du *Rapport biennal sur le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique*, le renforcement des capacités d'alerte précoce et d'action rapide, ainsi que la création et l'opérationnalisation du Groupe consultatif scientifique et technique pour l'Afrique et du Conseil consultatif des jeunes pour la réduction des risques de catastrophe ;

Appréciions le rôle joué par les parties prenantes, dont les Parlementaires, les Organisations de la Société Civile, les Médias, le Monde Académique, la Jeunesse, les Femmes, le Secteur Privé et les Autorités et Communautés Locales, dans le soutien et la mise en œuvre du Cadre de Sendai, ainsi que des programmes et plans de réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, sous-régional, national et local ;

Appréciions les efforts menés par le Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe, pour coordonner et guider la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme d'action à travers le continent, y compris la révision de la mise en œuvre de la Matrice du Programme d'Action (2021-2025) ;

Relevons l'importance d'assurer la cohérence entre les actions de réduction des risques de catastrophe et celles liées au changement climatique et au développement durable, aux niveaux mondial, régional, sous-régional, national et infranational; et la nécessité de faire en sorte que les stratégies de développement et les plans d'adaptation nationaux prennent en compte la réduction des risques de catastrophe ;

Insistons sur le rôle important que jouent les plateformes et les institutions de réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, sous-régional, national et infranational, pour l'application, le suivi et le renseignement de manière cohérente des progrès relatifs à la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme d'action ;

Insistons sur l'importance du Cadre de Sendai, du Programme d'action en Afrique et des directives qu'ils fournissent afin d'opérer un relèvement durable, inclusif et résilient après les catastrophes, y compris du COVID-19, à travers le continent, ainsi que pour identifier et remédier aux facteurs sous-tendant les risques de catastrophe de manière systématique ;

Reconnaissons le rôle joué par le Forum régional africain sur le développement durable et la Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique dans la promotion des actions intégrées pour la réduction des risques de catastrophe et pour assurer des interventions tenant compte des risques dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable et l'Agenda 2063 ;

Reconnaissons le partenariat entre la Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, l'Organisation météorologique mondiale et les autres Partenaires du Développement, qui est à l'origine du lancement et de l'opérationnalisation du programme continental pour la mise en œuvre de la *Feuille de route pour améliorer la disponibilité, l'accès et l'utilisation de l'information consacrée aux risques de catastrophe, pour un système d'alerte précoce et d'action rapide, y compris dans le contexte de la gestion des risques transfrontaliers en Afrique* ;

Appréciions le soutien fourni par les gouvernements allemand, italien, norvégien, suédois et britannique, l'Union européenne et l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques, ainsi que par les autres partenaires du développement, les agences des Nations Unies et les institutions financières

internationales et régionales, pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique, en cohérence avec les actions liées au changement climatique, au développement durable et les autres actions connexes qui promeuvent la résilience ;

Apprécions le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe pour le soutien continu qu'il fournit, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, dans le renforcement des capacités, y compris par le développement d'outils et de documents-guides comme le Sendai Framework Monitor (dont le module régional), ainsi que dans le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des progrès dans les stratégies et plans de réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux ;

Saluons le lancement de l'initiative Pour des villes résilientes 2030, qui prend la relève de la campagne Pour des villes résilientes, et a pour but de faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme d'action au niveau local ;

Reconnaissons le soutien fourni par le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres partenaires, pour développer le Cadre de relance pour l'Afrique face au COVID-19, sous la direction de la Commission de l'Union africaine ;

Conscients de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 75/216 du 21 décembre 2020 d'organiser « un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour évaluer les progrès réalisés dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux politiques, programmes et investissements à tous les niveaux, recenser les bonnes pratiques, les lacunes et les défis, et accélérer la cadence pour atteindre l'objectif de la réalisation du Cadre de Sendai et de ses sept objectifs mondiaux d'ici à 2030 » ;

Attentifs aux résultats de la COP-26 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Glasgow, au Royaume-Uni et **préoccupés** par le financement qui continue d'être insuffisant pour l'adaptation aux changements climatiques, y compris la sévérité et la fréquence grandissantes des catastrophes induites par les changements climatiques, particulièrement en Afrique et dans les petits États insulaires en développement ;

Déclarons notre détermination à remplir nos engagements pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai, le *Programme d'action*, la *Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe*, ainsi que les stratégies et plans d'action pour la réduction des risques de catastrophe aux niveaux sous-régional et national, considérés comme des instruments clés pour réaliser l'Agenda 2030 du développement durable et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ; et

Par la présente :

1. **Adoptons** la *Matrice du Programme d'action (2021-2025) pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique* ;

2. **Adoptons** le *Cadre pour des systèmes d'alerte précoce multi-aléas et d'action rapide en Afrique* ;
3. **Appelons** les États Membres, les Communautés Économiques Régionales, les Autorités Locales, le Secteur Privé, le Monde Académique, les Organisations de la Société Civile, les Partenaires du Développement et les autres parties prenantes, à soutenir le déploiement et la mise en œuvre de la Matrice du Programme d'action (2021-2025) ainsi que du *Cadre pour des systèmes d'alerte précoce multi-aléas et d'action rapide en Afrique*, à travers le continent ;
4. **Appelons** les Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, ainsi que les institutions financières internationales et régionales, à prendre en compte la matrice du Programme d'action et le *Cadre pour des systèmes d'alerte précoce multi-aléas et d'action rapide en Afrique*, dans les programmes d'aide au développement multilatéraux et bilatéraux ;
5. **Prions** la Commission de l'Union africaine de continuer à préparer régulièrement le *Rapport biennal sur le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique* ;
6. **Prions** les États Membres, les Communautés Économiques Régionales, les Autorités Locales, le Secteur Privé, le Monde Académique, les Organisations de la Société Civile, les Partenaires du Développement et les autres parties prenantes, de soutenir le développement et la mise en œuvre de stratégies, programmes et plans d'action tenant compte des risques, inclusifs, holistiques et sensibles au genre, à tous les niveaux ;
7. **Appelons** les États Membres et les Communautés Économiques Régionales à augmenter l'allocation budgétaire annuelle ainsi qu'à mettre en place des solutions de financement innovantes, y compris en participant au mécanisme innovant de mise en commun des risques de la Capacité africaine de gestion des risques, pour la mise en œuvre de stratégies, programmes et plans d'action de réduction des risques de catastrophe sensibles au genre et inclusifs, et qui soient cohérents avec les actions d'adaptation aux changements climatiques, de conservation de la biodiversité, de lutte contre la désertification et de développement durable et avec l'initiative de Grande muraille verte, à tous les niveaux ;
8. **Appelons** les Communautés Économiques Régionales, la Commission de l'Union africaine, les organisations des Nations Unies, les Parlementaires, le Secteur Privé, le Monde Académique, les Organisations de la Société Civile, les Partenaires du Développement et les autres parties prenantes, à renforcer les capacités pour mobiliser les ressources, mettre en œuvre et intégrer systématiquement la réduction des risques de catastrophe aux processus de planification, budgétisation, suivi et renseignement ;
9. **Réitérons** la nécessité d'amplifier les investissements dans les solutions fondées sur la nature pour la réduction des risques de catastrophe, l'action climatique, le soutien à la gestion durable des sols et de la biodiversité, ainsi que pour assurer une pleine et rapide mise en œuvre du Plan d'Action de l'Union africaine pour la

relance verte et du Programme de relance vert pour l'Afrique, considérés comme des éléments clés pour construire la résilience ;

- 10. Réitérons** le besoin pour les États Membres de garantir des partenariats plus forts entre les institutions responsables de la réduction des risques de catastrophe, la gestion environnementale, l'action face au changement climatique, la planification, le financement et les autres secteurs, afin d'assurer une approche cohérente, intégrée et englobant toute la société de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux ;
- 11. Invitons instamment** les Communautés Économiques Régionales, la Commission de l'Union africaine, le Secteur Privé, le Monde Académique, les Organisations de la Société Civile, les Partenaires du Développement et les autres parties prenantes, à renforcer la capacité des États Membres à mieux se préparer, intervenir et se relever de la pandémie de COVID-19 ; et à considérer la réduction des risques de catastrophe dans les plans de réponse et de relèvement généraux face au COVID-19 ainsi que dans les mécanismes de résilience ;
- 12. Prions** les États Membres, les Communautés Économiques Régionales, la Commission de l'Union africaine, le Secteur Privé et les Partenaires du Développement, de renforcer l'appui financier et technique pour utiliser la plateforme existante du Sendai Framework Monitor, aux fins de suivi et de renseignement des progrès accomplis pour atteindre tous les objectifs du Cadre de Sendai et du Programme d'action ;
- 13. Invitons instamment** les États Membres à garantir le développement et l'utilisation des analyses de risques multi-aléas et multisectorielles, la collecte et l'analyse des données concernant les pertes dues aux catastrophes, désagrégées, lorsque c'est pertinent, par revenus, âge, genre, handicap et position géographique, ainsi que de mettre en place un mécanisme pour échanger les données liées aux catastrophes entre institutions responsables de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe et les autres secteurs concernés ;
- 14. Appelons** la Commission de l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et les autres partenaires, à soutenir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et du Sendai Framework Monitor aux processus, méthodologie et questionnaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, afin de faciliter l'évaluation de la résilience dans les États Membres, y compris l'engagement à recourir aux experts et renforcer leurs capacités et mécanismes afin de se préparer, intervenir et se relever efficacement des catastrophes, dont le COVID-19 ;
- 15. Encourageons** les États Membres à garantir le développement et la mise en œuvre de Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui tiennent compte des risques et qui sont alignés aux plans de développement nationaux pour soutenir leurs efforts et atteindre les Objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063 ;
- 16. Encourageons** l'adoption d'une approche qui englobe toute la société, qui intègre les femmes, les enfants et les jeunes, les communautés locales, les personnes

âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées et les autres populations en situation vulnérable, et qui prend en compte les systèmes de connaissances et les pratiques autochtones et locales ainsi que les perspectives générationnelles et culturelles, dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et plans de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques ;

17. *Invitons instamment* les États Membres à établir des systèmes de gouvernance des risques robustes, consolidés par des cadres réglementaires et légaux, afin de renforcer la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme d'action en Afrique, à tous les niveaux ;

18. *Invitons instamment* les États Membres et les Communautés Économiques Régionales à participer activement et à donner suite aux résultats du Forum régional africain sur le développement durable et de la Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique, afin de renforcer l'intégration des actions de réduction des risques de catastrophe, des actions liées au changement climatique et au développement durable, et la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les examens nationaux volontaires et les examens locaux volontaires ;

19. *Appelons* la Commission de l'Union africaine, les organisations des Nations Unies, en particulier le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, l'Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres Partenaires du Développement, à continuer de renforcer leur appui aux États Membres et aux Communautés Économiques Régionales, par la mise à disposition de directives, d'outils et d'assistance technique, et par la facilitation des échanges d'expérience, y compris pour le renforcement des systèmes d'alerte précoce multi-aléas et tenant compte des impacts pour une action rapide et une gestion effective des risques transfrontaliers ;

20. *Invitons instamment* les États Membres, les Communautés Économiques Régionales, les Centres Climatiques Régionaux, la Commission de l'Union africaine, le Secteur Privé, le Monde Académique, les Organisations de la Société Civile, les Partenaires du Développement et les autres parties prenantes, à renforcer les systèmes hydrologiques et météorologiques et améliorer la génération et la diffusion des informations météorologiques et climatiques, pour des systèmes d'alerte précoce et une action rapide efficaces et la gestion des risques transfrontaliers à tous les niveaux ;

21. *Appelons* les États Membres, les Communautés Économiques Régionales et la Commission de l'Union africaine, à prendre en compte les déplacements de populations induits par les catastrophes aux niveaux régional, sous-régional, national et local, et à intégrer les stratégies et plans de réduction des risques de catastrophe, liés au changement climatique et au développement pour réduire et prévenir le risque de déplacements dus aux catastrophes, et construire ainsi la résilience des populations déplacées et des communautés hôtes ;

- 22. Appelons** les États Membres et les autres parties prenantes à participer activement et à contribuer, à travers des processus inclusifs et fondés sur les faits, à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique ;
- 23. Prions** les États Membres, les Communautés Économiques Régionales, la Commission de l'Union africaine et les Partenaires du Développement, de renforcer leur soutien au Groupe consultatif scientifique et technique pour l'Afrique et au Conseil consultatif des jeunes pour la réduction des risques de catastrophe, considérés comme des instruments clés qui contribuent à la réalisation des résultats attendus du Cadre de Sendai et du Programme d'action ;
- 24. Invitons instamment** le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, les autres organisations des Nations Unies, et les Partenaires du Développement à renforcer les partenariats et la coopération en intensifiant les mécanismes de coordination régionaux, sous-régionaux et nationaux, ainsi que la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, en appui à la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme d'action à tous les niveaux ;
- 25. Prions** la Commission de l'Union africaine d'accélérer le développement du Cadre de relance pour l'Afrique face au COVID-19, pour considération et adoption lors de la 4^{ème} session ordinaire du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement ; et **invitons instamment** les États membres, les Communautés Économiques Régionales et les autres parties prenantes à soutenir le processus ;
- 26. Donnons mandat** au Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe pour coordonner le développement de la Position commune de l'Afrique en vue de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe 2022 ; et s'assurer que ces processus sont inclusifs, participatifs et pilotés par les États Membres ;
- 27. Prions** le Gouvernement de la République du Kenya, en tant que Chaire de la Huitième plateforme régionale africaine et de la Septième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, de soumettre la Déclaration de Nairobi à l'organe politique de l'Union africaine pour approbation et plaider en faveur pour le suivi et la mise en œuvre de cette Déclaration.

Fait en ce jour, le 19 novembre 2021, à Nairobi.